



PRÉFET DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES

DIRECTION
INTERREGIONALE
DE LA MER SUD-
ATLANTIQUE

ARRETE du 25 janvier 2012

Division de l'action
économique et de
l'emploi maritime

Bureau ressources
durables et action
économique

Délégation de Poitou-
Charentes

*Portant nomination des membres du conseil du comité régional des pêches
maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes*

LE PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES
PREFET DE LA VIENNE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code rural et de la pêche maritime ;
- VU le décret n° 2011-776 du 28 juin 2011 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que des comités régionaux, départementaux et interdépartementaux des pêches maritimes et des élevages marins ;
- VU l'arrêté du 7 septembre 2011 fixant le ressort territorial, le siège des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que le nombre des membres de leur conseil ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2011 fixant le ressort territorial, le siège des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que le nombre des membres de leur conseil ;
- VU l'arrêté du 9 décembre 2011 relatif au remplacement des comités locaux et à la création des comités départementaux et interdépartementaux des pêches maritimes et des élevages marins ;
- VU l'arrêté n°176/SGAR/2011 du 22 août 2011 du préfet de la région Poitou-Charentes portant délégation de signature à M. Jean-Marie COUPU directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique ;
- VU l'arrêté n°340/DIRM/2011 du 5 décembre 2011 du préfet de la région Poitou-Charentes portant subdélégation de signature aux agents de la direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique, dans le ressort de la région Poitou-Charentes ;
- VU l'arrêté du 29 décembre 2011 du préfet de la région Poitou-Charentes fixant la composition et la répartition des sièges du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes ;
- VU le résultat du scrutin du 12 janvier 2012 relatif à l'élection des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes, rendu public par affichage du procès-verbal de la réunion de la commission électorale du vendredi 13 janvier 2012 ;
- VU les propositions de la Coopération maritime en date du 16 janvier 2012, de l'Association nationale des organisations de producteurs de la pêche maritime et des cultures marines (ANOP) en date du 16 janvier 2012, et de la Fédération des organisations de producteurs de la pêche artisanale (FEDOPA), en date du 25 janvier 2012 ;
- VU la désignation, conjointe à l'Association centre atlantique des acheteurs des produits de la pêche et au Syndicat des mareyeurs de La Rochelle, en date du 25 janvier 2012 ;

SUR PROPOSITION du directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique,

A R R Ê T E

ARTICLE PREMIER – Le conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes est composé comme suit :

– **représentant les équipages et salariés des entreprises de pêche maritime et d'élevage marin,**

BONNET Jimmy, membre titulaire, RABEAU Grégory, membre suppléant,
BOURAUD Stanislas, membre titulaire, MOUNIER Romain, membre suppléant,
BUISSON-REMOND Alexandre, membre titulaire, FESSEAU Sylvestre, membre suppléant,
CIVEL Alain, membre titulaire, VITET Carl, membre suppléant,
COIFFE Jacky, membre titulaire, COIFFE Pascal, membre suppléant,
COINDET Didier, membre titulaire, MOREAU Fabien, membre suppléant,
CROCHET Christophe, membre titulaire, BASSET Laurent, membre suppléant,
GROLIER Thomas, membre titulaire, MARINECHE Vincent, membre suppléant,
LAPEYRE Grégory, membre titulaire, FRIOU Yannick, membre suppléant, membre suppléant,
LAVAUD Benoît, membre titulaire, HERVE Frédéric, membre suppléant, membre suppléant,
MARCHAIS Jimmy, membre titulaire, ROHDE Luidgi, membre suppléant,
MAZEAU Christophe, membre titulaire, JOURDAIN Antoine, membre suppléant,
PAQUET Sébastien, membre titulaire, BESSUS Stéphane, membre suppléant,
PICQ Jean-Louis, membre titulaire, MORANDEAU Renaud, membre suppléant,
RAUTUREAU Nicolas, membre titulaire, CHAMPAGNE Jeffe, membre suppléant,
ROTILY Christophe, membre titulaire, et FRIOU Stéphane, membre suppléant ;

– **représentant les chefs d'entreprises de pêche maritime et d'élevage marin,**

les chefs d'entreprises de pêche maritime embarqués
BERBUDEAU Jean-Marie, membre titulaire, CHAILLOLEAU Cyril, membre suppléant,
BLANC Eric, membre titulaire, BARRAU Lionel, membre suppléant,
COUTANCEAU Romuald, membre titulaire, BARBARIN Alain, membre suppléant,
COUTIN Olivier, membre titulaire, ARCHAMBEAU Didier, membre suppléant,
GLAJEAN Pascal, membre titulaire, MOREAU Bruno, membre suppléant,
LAMOTTE Thierry, membre titulaire, FESSEAU Jean-Noël, membre suppléant,
MASSE Nicolas, membre titulaire, CIVEL Jérôme, membre suppléant,
MASSE Romuald, membre titulaire, BON Joris, membre suppléant,
METEAU Franck, membre titulaire, FESSEAU Christophe, membre suppléant,
MICHEAU Philippe, membre titulaire, GAYRIN Arnaud, membre suppléant,
PARAGE Jean-Michel, membre titulaire, LAVAUD Alain, membre suppléant,
RICHARD Eric, membre titulaire, MOINE Cyril, membre suppléant,
WAHL Johnny, membre titulaire, et LAURENT Jean-Jacques, membre suppléant,

le chef d'entreprise de pêche maritime non embarqué
GUERIT Eric, membre titulaire,

les chefs d'entreprises de pêche maritime à pied
FONTAINE Christian, membre titulaire, et BRIAND Alain, membre suppléant,

et les chefs d'entreprises d'élevage marin
BRUANT Jean-Sébastien, membre titulaire, et KIRSCH Bertrand, membre suppléant ;

– **représentant les coopératives maritimes,**

CROCHET Michel, membre titulaire, CHASSELOUP Morgan, membre suppléant,
DURAND Alain, membre titulaire, LE GUEN Dominique, membre suppléant,
GUILBERT Eric, membre titulaire, et MESNARD Eddy, membre suppléant ;

– **représentant les organisations de producteurs,**

HEID Pascal, membre titulaire, PUYO James, membre suppléant,
PERAUDEAU Bernard, membre titulaire, SIMON Stan, membre suppléant,
RENAUD Eric, membre titulaire, et LUNEAU Dominique, membre suppléant.

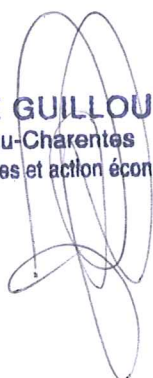
ARTICLE 2 – Participent aux travaux du conseil avec voix consultative, **représentant les entreprises de premier achat et de transformation de la filière des pêches maritimes et des élevages marins,**

DUPUY Olivier, participant titulaire, DEMAY Nicole, participante suppléante,
et GAILLARD Christian, participant titulaire.

ARTICLE 3 – Le secrétaire général de la préfecture de la région Poitou-Charentes et le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2012
Pour le préfet de région et par délégation,

Raphaël LE GUILLOU
délégué Poitou-Charentes
bureau ressources durables et action économique



Pour publication au recueil des actes administratifs :

Préfecture de la région Poitou-Charentes

Pour information :

SGAR Poitou-Charentes

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

DDTM/DMLDD 17

Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes